

**SNJ Section Ile-de-France**

33, rue du Louvre

75002 Paris

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Mail : contactrp@snj.fr

**Blog** : <http://snj-paris-idf.org/>**Sur Twitter** : [twitter.com/snj\\_idf](https://twitter.com/snj_idf)

# SNJ

SYNDICAT NATIONAL  
DES JOURNALISTES

# INFO

L 761 - 2

N° 118 – Janvier-février 2012 – 2 euros

**EDITO****Bloody Monday**

*La pluie battait le pavé, en ce lundi 23 janvier, face au tribunal de commerce masqué, pour l'occasion, par une rangée de cars de CRS. Tandis que les salariés du quotidien La Tribune venaient manifester non plus leur mobilisation, mais leur tristesse, tandis que leur sort se discutait entre trois repreneurs potentiels. Dans la matinée, c'étaient les salariés du quotidien France Soir qui se réunissaient devant le même tribunal, pour exprimer leur désarroi quant à la fin de l'édition papier du quotidien mythique de Pierre Lazareff.*

*Une certitude pour nos confrères de La Tribune, à l'issue de cette audience : leur édition quotidienne disparaît, pour laisser place à un site pure player d'information économique accompagné d'un hebdo papier. La dernière édition a été publiée le 30 janvier. A La Tribune, sur quelque 165 salariés, plus de 100 seront licenciés. A France Soir, en décembre dernier, c'étaient 89 salariés sur 127 qui perdaient leur travail. Faudra-t-il attendre le prochain plan social massif dans la PQN pour que les pouvoirs publics prennent la mesure des drames professionnels et sociaux qui se jouent actuellement ? Le SNJ Ile-de-France appelle les fédérations patronales et les ministres concernés – Travail, Culture – à une vaste concertation entre partenaires sociaux, pour prévenir la casse sociale.*

**J.-B. Gervais**, secrétaire général de la section SNJ d'Ile-de-France

## Groupe Express Non à la mutualisation et à la casse de L'Expansion

**Le projet low-cost de la direction vise d'abord L'Expansion, mais il concerne l'ensemble du groupe.**

Les élus du SNJ, pourtant minoritaires au comité d'entreprise du groupe Express-Roularta (GER) – dirigé par la CFDT et la CGT –, ont contraint le CE à renoncer à émettre un avis, le 12 janvier dernier, sur le projet de restructuration de L'Expansion, faute d'information suffisante des élus. La direction du groupe est très pressée de mettre en œuvre son projet, quitte à prendre des libertés avec le droit du travail.

Le SNJ a aussi obtenu que le CHSCT soit consulté avant que le CE ne rende un avis. Un répit que les représentants de notre syndicat mettront à profit, avec SUD et FO, pour organiser la résistance aux mutualisations.

Car la direction veut « low-costiser » et mutualiser L'Expansion, et, par la même occasion, mettre au pas la rédaction la plus remuante du groupe.

Demain, seulement 6 journalistes travailleront à L'Expansion au lieu de 27 aujourd'hui. Cette sous-rédaction transformée en « service » au sein du service « Economie » de L'Express, travaillera, en plus, pour l'hebdomadaire dirigé par Christophe Barbier. L'équipe technique (SR, maquette, révision), installée au sein de la réalisation mutualisée de L'Express, passera de 11 à 7 salariés.

Elle travaillera pour L'Expansion, mais aussi pour L'Express et ses déclinaisons. Quant aux journalistes de L'Express, ils contribueront à L'Expansion sur la base du volontariat.

Comment en est-on arrivé là ? En juin 2011, la rumeur disait L'Expansion menacée en raison de pertes importantes. Pourtant, si le groupe en avait eu la volonté, le titre aurait pu être relancé : Roularta, la maison-mère de GER, fait des bénéfices : elle a distribué 6 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2010, tout en imposant l'austérité à ses filiales.

**Atermoiements de la direction**

Suite au vote d'une motion de défiance de la rédaction protestant contre l'état d'abandon du titre, la direction parlait d'abord de restructuration, puis tentait de vendre le magazine. Fin octobre, la direction y renonçait après l'échec de la vente du titre aux Echos. Après un mois de rumeurs et d'atermoiements, elle annonçait son intention de « refroidir » le magazine, et d'« alléger » ses effectifs au moyen d'un plan de licenciement économique de 9 personnes. Alors que la plupart des rédactions et

(Suite page 2)

**DANS CE NUMÉRO** • Page 2 Piratage à Causette. Colloque SNJ-Technologia • Page 3 Prisma en mode polyvalence. La réduction de 30 % sur les charges sociales URSSAF • Page 4 Vie des sections. Le CSP, obstacle au reclassement.



## DANS LES ENTREPRISES

# Causette en kiosque malgré un piratage

**L'enquête du mensuel comprenant des témoignages de femmes rwandaises affirmant avoir été violées par des soldats français a paru malgré intimidation et sabotage.**

Une info qui en chasse une autre. C'est, pour Gregory Lassus-Debat, directeur de publication de *Causette* (mensuel féminin qui refuse mannequins et retouches photo, et ne veut considérer aucun sujet comme tabou), la conséquence la plus grave de l'attaque qu'a subie le mensuel le jour du bouclage de son édition de novembre dernier. Le 19 octobre, la moitié des dossiers a disparu du serveur informatique. Parmi les fichiers, une enquête sur les viols qu'auraient commis des soldats français au Rwanda.

### L'enquête passe au second plan

Des tentatives d'intimidation, des mails étranges, pleins de sous-entendus évoquant la bonne santé de la famille d'une journaliste, ont encore accru la tension. « Le sabotage, le piratage, les menaces dont *Causette* a été victime, finalement, quel est leur effet ? Ils ont parasité l'information ! On ne parle pas des femmes tutsies et des soldats français, mais de ce qui est arrivé à *Causette* », regrette Gregory Lassus-Debat.

Depuis sept ans, trois Rwandaises, qui se déclarent victimes de viols et de violences volontaires de la part de soldats français de l'opération Turquoise (1994), attendent un procès. En 2009, elles ont déposé plainte contre X devant le Tribunal aux armées de Paris (TAP), mais de multiples contretemps (judiciaires, médicaux) ont jusqu'à présent empêché les auditions. L'enquête de *Causette* apporte de nouveaux témoignages de femmes tutsies affirmant avoir été victimes de viols et de violences commis par des militaires français, dans un contexte où le temps est le meilleur des alliés pour ceux qui aimeraient que l'on oublie.

L'enquête est publiée malgré le piratage, mais l'intimidation laisse toujours des traces, notamment quand on peut craindre pour ses proches et ses sources. « L'objectif était aussi d'attaquer *Causette* au portefeuille en retardant son arrivée en kiosque », ajoute Gregory Lassus-Debat. Chou blanc ! Le jour J, *Causette* était en vente. Une plainte a été déposée. L'enquête est en cours... **D. F.**

### Non à la mutualisation et à la casse de *L'Expansion* (suite de la p. 1)

des services de GER sont en sous-effectifs, et font appel à des précaires.

Le 1<sup>er</sup> décembre, les salariés répondaient par une grève, très suivie dans le groupe, pour refuser le « dépeçage » du mensuel. Puis, afin d'enterrer la mobilisation, la direction lançait, avec les syndicats et les sociétés de journalistes, une négociation-marathon consacrée à l'avenir du titre. La veille des congés de Noël, elle y mettait fin par un « engagement » unilatéral sur l'architecture d'un nouvel *Expansion*, au format réduit. Seul le SNJ, soutenu par SUD et FO, tentait en vain de remobiliser les salariés.

Un plan de départs volontaires a été signé début janvier, prévoyant que les ex-*Expansion* puissent demander à partir

sans que la direction s'y oppose, jusqu'à la fin janvier 2013, en bénéficiant des conditions financières plutôt favorables du plan de départ. Ce qu'ont déjà choisi de faire une partie d'entre eux, dégoûtés par la façon dont GER a d'abord voulu tuer le titre à petit feu, puis a tenté de s'en débarrasser, et, pour finir, l'a « redimensionné » en en profitant pour attaquer les contrats de travail des journalistes.

Malgré tout, comme le demandent en particulier les équipes des rédactions techniques de *L'Express* et de *L'Expansion*, le SNJ, SUD et FO continueront, par tous les moyens, d'exiger le maintien d'une rédaction, même diminuée, dédiée à 100 % à *L'Expansion*, et l'arrêt des mutualisations dans le groupe. **A. S.**

## Colloque SNJ-Technologia De la difficulté d'être journaliste

Bien faire son travail de journaliste est-il encore possible ? Près de 200 personnes, essentiellement des journalistes, ont participé le 6 décembre, au conseil régional d'Ile-de-France, à un colloque organisé par le SNJ et le cabinet d'expertises Technologia sur le thème : « Au défi de la qualité et de la démocratie : journalistes et journalisme au XXI<sup>e</sup> siècle ». Plusieurs raisons au malaise de la profession se dégagent de l'enquête réali-



sée en 2011 par Technologia auprès de 1070 journalistes, avec le soutien du SNJ. Alain Girard, membre du BN, a évoqué « la souffrance que vivent la grande majorité des journalistes faute de pouvoir remplir correctement leur mission. » Des personnes interrogées éprouvent un sentiment de déclassement : aujourd'hui, via le net, tout le monde diffuse de l'information et se croit journaliste ! « Le public fait preuve de défiance envers le pouvoir réel ou fantasmé des journalistes tandis que des non-professionnels réclament et s'octroient une expression libre qui entretient la confusion », a souligné Anthony Bellanger, premier secrétaire général du SNJ.

Les journalistes subissent les contraintes de la polyvalence : de plus en plus de journalistes doivent absorber des tâches techniques. Résultat, ils manquent de temps pour approfondir et assurer leur vraie mission de journaliste.

L'enquête a aussi révélé les injonctions contradictoires auxquelles sont soumises les rédactions (très fortes pressions des annonceurs sur les contenus rédactionnels). Il appartient aux collectifs de travail et aux syndicats d'y résister pour défendre la qualité de l'information, l'emploi, les conditions de travail et refuser la précarisation du métier et les rythmes infernaux.

## DANS LES ENTREPRISES

# Prisma passe en mode polyvalence

**La filiale française de Bertelsmann a changé son nom pour devenir Prisma Media, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation et les conditions de travail.**

Prisma a décidé de faire travailler ses journalistes plus et mieux. Et d'embaucher des journalistes polyvalents, multi-tâche et multisupport ! Des magiciens en somme ! L'innovation au mépris de la qualité, au détriment des conditions de travail... Alors que Prisma Presse, la filiale française de Bertelsmann, s'appelle désormais Prisma Media.

Cela commence par l'annonce de recrutement, en novembre dernier, d'un journaliste pour *Voici* : un « rédacteur actu internationale people », pour les pages « Dossier VIP ». Le postulant devra gérer tout à la fois photos, textes, maquette, relecture, editing, en plus de son travail rédactionnel. Il devra savoir utiliser InCopy, InDesign... Ses pages devront arriver au SR totalement finalisées. Dans la réalité, le rédacteur n'aura pas toujours le temps de tout faire.

Cela se poursuit avec la mutualisation des rédactions de *Prima* et de *Femme Actuelle* (un mensuel, un hebdo et deux

sites web) – sur la base du volontariat, plus une augmentation mensuelle de 140 euros ! Les rédacteurs et chefs de services, qui travaillent déjà sur 6 numéros d'avance, doivent, en plus de leurs tâches habituelles, s'occuper de la recherche icono pour leurs papiers ou ceux de leurs pigistes, intégrer leurs textes dans les maquettes, mettre à la longueur, faire l'editing, corriger et vérifier, bref, rendre un travail impeccable ! Et alimenter également les deux sites web ! Ce n'est plus du travail, c'est de l'abattage !

### Missions impossibles...

Mais on atteint des sommets, avec cette annonce de Prisma, en date du 23 janvier : Prisma Presse recrute un rédacteur spécialisé web pour le pôle télévision (3 magazines télé et autant de sites web), bac + 4, un à trois ans d'expérience. Ses missions ? « Veiller sur l'actualité ; écrire chaque jour des articles et réaliser des sujets vidéo (interviews, reportages) pour

les supports digitaux de *Télé Loisirs* ; écrire pour *Télé Loisirs* dans le cadre d'un sujet 360 °C (*sic* !). Son profil ? « Plusieurs années d'expérience web ; très bonne connaissance de la télé et de l'entertainment ; prédilection séries et ciné ; maîtrise vidéo et écriture web ; première expérience en réseaux sociaux ; très bon niveau d'anglais oral ; rigueur, autonomie, sens de l'initiative et de l'urgence, esprit d'équipe ; maîtrise prise de vue vidéo, Final Cut Pro, Photoshop. »

Le polyjournaliste dans toute sa splendeur. Mais pour quelle qualité éditoriale ? Pour quel lectorat ? (Et pour quel salaire...) L'identité des titres est balayée !

C'est aux jeunes confrères de relever des défis sans pour autant refuser le progrès, mais ils doivent dire NON à une presse de la plus basse qualité. C'est aux anciens de rappeler les principes et règles de travail, et la déontologie journalistique. Allez ! vous reprendrez bien un peu de polynectar ? **L. C.**

## DROITS DES SALARIÉS

### Cotisations sociales à l'Urssaf

# Le journaliste est maître de la déduction de 30%

**L'abattement optionnel sur les charges sociales diminue parfois gravement nos retraites.**

Dans le prolongement de l'instauration de la sécurité sociale, en France, en octobre 1945, des négociations ont eu lieu, à l'initiative de notre profession, pour abaisser les cotisations des journalistes. A cette époque, les journalistes rémunérés à la pige étaient peu nombreux et non admis dans le nouveau régime, auquel ils accéderont quelques années plus tard. Les collaborations multiples étaient cependant fréquentes, aussi les journalistes surcotisaient souvent au régime.

La Sécurité sociale (devenue Urssaf) admet alors pour les journalistes un triple système : abaissement des taux de cotisations ; calcul de l'assiette des cotisations sur le salaire brut diminué de 30% ; plafonnement annuel de l'abattement

Urssaf (soit, aujourd'hui, à 7 600 euros). Depuis 2003, une exception notable est entrée en vigueur : l'abattement sur les cotisations à l'Urssaf doit être soumis au choix du journaliste.

### Evaluer l'impact sur sa retraite

Mais cette obligation de consultation se heurte à trois écueils : elle est toujours ignorée, huit ans plus tard, par certains employeurs. D'autres ou les mêmes élargissent de plus abusivement cet abattement au delà des cotisations Urssaf. Enfin, nombre de journalistes négligent les effets à long terme de ces sous-cotisations.

C'est sur les retraites futures que l'abaissement des cotisations a les plus lourdes conséquences : cotiser moins aujourd'hui,

c'est amoindrir les pensions de demain. Chaque situation individuelle comporte de multiples données : âge, déroulé de carrière, salaire, situation de famille, etc., points ou trimestres accumulés. Aussi, faire une évaluation des pertes subies du fait de l'abattement sur les cotisations sociales tiendrait de la gageure. Par une simple démarche auprès de la Cnav et de la caisse de retraite complémentaire à laquelle vous cotisez (*cf* votre bulletin de paie), il vous est possible d'obtenir vos relevés de points ou de trimestres. Les deux organismes, en tenant compte des trimestres restants pour arriver à l'âge de la retraite, sont alors à même de faire une projection sur vos pensions de demain. **F. B.**

## L'ACTU DES SECTIONS

### Accord de groupe sur les droits d'auteurs à Bayard

Il a fallu dix mois de négociations parfois tendues pour arriver à la signature ! Mais le nouvel accord a, entre autres, évité le piège de la reconnaissance, au sein du groupe Bayard, d'une « famille cohérente de presse » (un fourre-tout dangereux quand il est adopté), et fait admettre, pour la rémunération des reprises internes entre éditions papier et sites, le principe de temporalité strict dit « une édition chasse l'autre », l'édition du samedi-dimanche de La Croix exceptée.

### Le SNJ s'implante à L'Huma avec 4 élues

Les élections professionnelles ont eu lieu, jeudi 15 décembre, à L'Huma. Il s'agissait d'élire les représentants au comité d'entreprise (CE) et les délégués du personnel (DP), titulaires et suppléants. Alors que le corps électoral a spectaculairement augmenté grâce à l'intégration d'une soixantaine de pigistes qui ont pu s'exprimer pour la première fois dans l'entreprise, le scrutin a été marqué par un taux de participation très important : plus de 80% des journalistes travaillant pour les différents titres ont voté.

Active depuis l'été, la section SNJ a présenté, dans le collège journalistes, des listes complètes de candidats dans toutes les instances. A l'issue de ces élections, le SNJ voit sa représentativité clairement établie dans l'entreprise. Les listes recueillent 35% des suffrages exprimés dans le collège journalistes. Pour les titulaires au CE, par exemple, le SNJ obtient 52 voix, contre 96 à la CGT. Le SNJ dispose désormais de quatre élues dans les différentes instances : deux au CE, et deux en DP. Dans la foulée de ces élections, Thomas Lemahieu a été accrédité délégué syndical.

### Une section SNJ à 20 Minutes...

L'adhésion au SNJ de plusieurs journalistes de 20 Minutes a permis la nomination d'un RSS. Le SNJ sera donc l'unique syndicat présent dans l'entreprise de 150 salariés à l'heure de la renégociation des grilles salariales, les élus en place étant non syndiqués.

### ... et une autre aux Inrockuptibles!

Même scénario aux Inrock où un journaliste pigiste a pu être nommé RSS à l'heure des NAO et de la négociation sur les droits d'auteur. Bravo !

### Mis à pied et réélu délégué du personnel!

Les dernières élections professionnelles de la société Interligne (qui édite entre autres le magazine professionnel *Décision Santé*), ont donné une forte majorité des voix exprimées aux candidats SNJ délégués du personnel titulaire et suppléant. Au premier tour, le SNJ a totalisé en effet 68,75% des voix. Le quorum n'étant malheureusement pas atteint, c'est au deuxième tour, le 21 décembre, que les deux candidats SNJ, Jean-Bernard Gervais et Arnaud Janin, ont été élus DP titulaire et suppléant, devant une candidate libre. Ce résultat est d'autant plus réjouissant pour notre syndicat que la direction avait organisé ces élections professionnelles durant la mise à pied de Jean-Bernard Gervais, délégué du personnel sortant. L'inspection du travail a depuis fait réintégrer celui-ci, même si sa direction a fait appel de cette décision auprès du ministre du Travail. Le SNJ a par ailleurs décidé d'accompagner en justice Jean-Bernard Gervais, qui a l'intention de poursuivre la direction d'Interligne pour harcèlement discriminatoire. Direction que le SNJ poursuivait déjà pour demander l'annulation d'un avertissement infligé en avril 2010 au délégué du personnel aujourd'hui réélu.

### CSP : un obstacle au reclassement des journalistes

Le CSP (contrat de sécurisation professionnelle) a remplacé, depuis le premier septembre 2011, la CRP.

Ce dispositif, proposé en cas de licenciement économique, est a priori plus avantageux que l'ancienne CRP, à plus forte raison que l'allocation de chômage : pendant un an, immédiatement après la fin du contrat de travail (le préavis n'est ni exécuté ni payé), on perçoit 80% de son ancien salaire brut, diminués de 3% seulement de charges sociales. Pendant ce temps, on bénéficie d'un suivi et de différentes aides au reclassement, pouvant comprendre formation et bilan de compétences.

De plus, si on retrouve un CDI inférieur d'au moins 15% au salaire perdu (à horaire égal), une indemnité différentielle est allouée jusqu'à la fin des 12 mois de

CSP, dans la limite de 50% du montant des droits restants. Il y a un os : un ou plusieurs CDD d'un mois au minimum, dans une limite de trois mois par an au total, suspendent le dispositif sans le rompre. Mais c'est trop peu pour se reclasser.

Quant aux piges, dont le traitement n'est pas explicitement prévu dans ce système, les pôles emploi considèrent que le journaliste peut garder les anciennes, mais que toute pige avec un nouvel employeur rompt le CSP pour faire retomber le journaliste en mal de reclassement dans l'allocation de chômage « classique » (ARE, allocation de retour à l'emploi). « Il faut attendre la fin de l'année de CSP » pour s'y remettre, a dit un conseiller de Pôle emploi à un de nos confrères. Perdre ses contacts, refuser des propositions ? Drôle d'encouragement au reclassement !

#### PERMANENCES SNJ

33, rue du Louvre, 75002 Paris

ACCUEIL ACTION SYNDICALE :

le jeudi, de 19 h à 21 h 30

EMPLOI :

le jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30

JURIDIQUE : le mercredi,  
par téléphone de 10 h 30 à 12 h  
et sur place de 14 à 16 h

#### SNJ INFO (sous-titre : L761-2)

Organe du SNJ Ile-de France

33, rue du Louvre, 75002 Paris

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

Site : [www.snj.fr](http://www.snj.fr)

Mails : [contact-rp@snj.fr](mailto:contact-rp@snj.fr)

Directeur de la publication :

Mario Guastoni

Rédacteur en chef :

Eric Bissenger

Commission paritaire :

0211 S 07721

ISSN 0996-5548

Imprimerie Deux Ponts,  
38320 Bresson